



# Mennecy

**VOUS AVEZ MOINS DE 16 ANS  
ET VOUS SOUHAITEZ PRATIQUER  
UNE ACTIVITE SPORTIVE,  
CULTURELLE OU DE LOISIRS ?**



**Avec le chèque « Sport Culture Universel »,  
la Ville de Mennecy vous offre  
jusqu'à 160 € pour accéder  
à l'activité de votre choix ! \***

*Renseignements et modalités :  
service des Sports et de la Vie associative  
Tél. 01 69 90 73 44*



# CHÈQUE “ SPORT CULTURE UNIVERSEL ”

SAISON 2023 - 2024

Pour en bénéficier, il faut :

- Résider à Mennecey
- Être né(e) entre le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et le 31 décembre 2017
- Être situé dans une tranche de quotient familial de 1 à 4
- Choisir une activité sportive, culturelle ou de loisirs au sein d'une association menneçoise ou du conservatoire Joël Monier
- Se présenter au service des Sports et de la Vie associative, avec l'ensemble des documents photocopiés (pas de copie sur place) :
  - attestation d'inscription de l'association ou du conservatoire
  - pièce d'identité de l'enfant inscrit ou livret de famille
  - justificatif de domicile
  - attestation du quotient familial délivrée par le service Facturation
  - justificatif du montant versé par la CAF dans le cadre du dispositif « ticket loisirs », le cas échéant
  - notification du montant versé dans le cadre du dispositif « pass'sport », si l'association a adhéré au dispositif.



*Les chèques « Sport Culture Universel » sont remis à l'occasion d'une cérémonie officielle, à laquelle la présence du bénéficiaire ou de son représentant légal est obligatoire.*

*\*Activité au choix en fonction des associations partenaires du dispositif.*

*Un seul chèque « Sport Culture Universel » par enfant.*

*Valable uniquement pour l'année scolaire 2023-2024.*

## **Service des Sports et de la Vie associative**

Centre administratif Jacques Broz  
31 rue de Milly  
Tél. 01 69 90 73 44  
Mail : associations@mennecey.fr